

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de pe		rmis	Date d'ins		pection	
Nancy Bulger	Bulger 2015725			Le 15 décembre 2022			
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Halte scolaire Les Amis de la Passerelle			(506) 397-1984				
Adresse							
5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règle	ement	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-pe- - Les documents affichés à la porte sont conformes. - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 12 de	ossiers sur 3	36.		2 dossio	re do 26		

- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 12 dossiers de 36.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Pendant ma surveillance, les enfants se sont lavé les mains, afin de prendre leur collation, des yogourts en tube et biscuit. Les enfants ont par la suite fait une activité planifiée qui était l'activité que le lutin avait emportée, donc un sapin en carton était déposé il fallait le décoré.

original signé par Sylvie Richardson	Le 15 décembre 2022
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Nadine Thériault	Le 15 décembre 2022
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date